BTP : Brevet de Technicien Professionnel « Comptable d'Entreprises »



Caractéristiques du diplôme : Diplôme homologué  
Durée : 20 mois  
Objectif : Formation d'un(e) assistant(e) en comptabilité.  
Conditions d'accès à la formation : aux élèves ayant le niveau minimum de la 2ème année secondaire avec succès ou un CAP homologué dans la même spécialité   
Inscription : Sur dossier + admission au test de niveau.

MODULES ENSEIGNÉS :

NIVEAU 1ÈRE ANNÉE

- Se familiariser à la profession - Utiliser la technique comptable - Organiser son travail - Appliquer la législation commerciale - Traiter les documents commerciaux - Appliquer les règles de mathématiques financières - Comptabiliser les opérations courantes - Etablir les déclarations fiscales mensuelles - Exploiter un logiciel de traitement de texte - S'initier à la vie professionnelle (Stage1) – Arabe – Français – Anglais - Initiation à la gestion d'entreprise - Législation-sécurité et hygiène

NIVEAU 2ÈME ANNÉE

- Etablir les déclarations fiscales annuelles - Exploiter un logiciel tableur - Communiquer en milieu professionnel - Effectuer les travaux d'inventaire - Etablir les états financiers - Assurer le suivi des stocks - Déterminer les coûts d'exploitation - Exploiter des progiciels de comptabilité - S'intégrer au milieu professionnel (Stage 2) – Qualité - Techniques de recherche d'emploi - Exploitation d'Internet et gestion de base de données - Comptabiliser les opérations d'investissement et de financement - Education environnementale - Visite